



Absence de prime suite a remplacement d'un supérieur hierarchique

Par **David**, le **10/07/2010** à **17:16**

Bonjour,

Après avoir scrute les forums,je n'ai pas trouve réponse a mes interrogations. En effet je travaille pour une boutique de prêt a porter en tant qu'assistante, et suite a la grossesse de ma responsable, j'ai du remplacer cette dernière pendant 8 mois.

Je précise qu'il n'a pas été refait de contrat avec mon employeur pendant cette période. Ma question est la suivante :

l'entreprise peut elle ne pas me verser une quelconque prime pour cette période et faire comme s'il s agissait de quelque chose de normal ou doit elle me rémunérer a la même hauteur que la personne remplace, en l occurrence la responsable magasin?

Cordialement.